

ADDITIF No.1

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°00001/AC/MINMIDT/CIPM/2025 DU 07 MARS 2025 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE TROIS (03) LICENCES DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE, ARCGIS DESKTOP ET ARCGIS VIEWER.

AU LIEU DE

PIECE N°2 :

REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

B- PREPARATION DES COTATIONS

Article 3 - documents constitutifs de la Cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un (01) ou trois (03) volumes (à préciser) :

(a) *Volume 1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :*

1. La lettre d'intention de soumissionner ;
2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
3. L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;
4. L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
5. L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;
6. Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 500 000 (cinq cent mille) francs CFA et d'une durée de validité de trois (03) mois établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics devra être datée et timbrée aux tarifs en vigueur et accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) ;
7. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
8. Le registre de commerce certifié par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;
9. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de francs CFA 30 000 (trente mille) payable au Trésor Public.

C- DEPOT DES COTATIONS

Article 8 – Préparation et dépôt des Cotations

Soumission en ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être déposée sur la plateforme COLEPS à l'adresse <https://www.marchespublics.cm> et une copie de sauvegarde (clé USB) devra être également déposée au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose » et une (01) offre témoin destinée à l'ARMP, devra parvenir au plus tard le 03 avril 2025 à 12 heures. Elles devront porter la mention :

**« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°00001/AONO/MINMIDT/CIPM/2025 DU 07
MARS 2025 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE TROIS (03) LICENCES DU
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE, ARCGIS DESKTOP ET ARCGIS
VIEWER »**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Dans le cadre de cette Demande de Cotation, les offres sont uniquement déposées en ligne. Bien vouloir consulter les procédures de soumission en ligne en annexe de la Demande de Cotation.

La taille maximale des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 Mo pour l'offre administrative ;
- 15 Mo pour l'offre technique ;
- 05 Mo pour l'offre financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents contextuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre. Lors de la soumission, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS dans le délai fixé au présent article.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

Aux fins de la remise des cotations, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :

- Service du Maître d'Ouvrage: Service des Marchés Publics porte 116, 1er étage de l'immeuble ministériel « Rose »;
- Adresse: 222 22 27 35.

LIRE

PIECE N°2 :

REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

B- PREPARATION DES COTATIONS

Article 3 - documents constitutifs de la Cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un (01) ou trois (03) volumes (à préciser) :

(a) Volume 1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :

1. La lettre d'intention de soumissionner ;
2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
3. L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;
4. L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
5. L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;
6. Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 500 000 (cinq cent mille) francs CFA et d'une durée de validité de trois (03) mois établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics devra être datée et timbrée aux tarifs en vigueur et accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) ;
7. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
8. Une copie du registre de commerce certifié par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;
9. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de francs CFA 30 000 (trente mille) payable au Trésor Public ;
10. Une attestation d'immatriculation timbrée.

C- DEPOT DES COTATIONS

Article 8 – Préparation et dépôt des Cotations

Chaque cotation rédigée en français ou en anglais devra être déposée sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> , au plus tard le 03 avril 2025 à 12 heures. Une copie de sauvegarde de la Cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au Service des Marchés du MINMIDT, porte 116 de l'Immeuble Ministériel « Rose », sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis:

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°00001/AONO/MINMIDT/CIPM/2025 DU 07 MARS 2025 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE TROIS (03) LICENCES DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE, ARCGIS DESKTOP ET ARCGIS VIEWER »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Dans le cadre de cette Demande de Cotation, les offres sont uniquement déposées en ligne. Bien vouloir consulter les procédures de soumission en ligne en annexe de la Demande de Cotation.

Taille et format des fichiers :

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre. Lors de la soumission, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS dans le délai fixé au présent article.

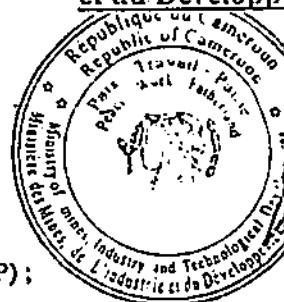
Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

Aux fins de la remise des cotations, l'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :

- Service du Maître d'Ouvrage: Service des Marchés Publics porte 116, 1er étage de l'immeuble ministériel "Rose";
- Adresse: 222 22 27 35.

Yaoundé, le 13 MARS 2025

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (ai)



Pr. FUH CALISTUS Gentry

Copies:

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CIPM/MINMIDT ;
- Affichage chrono.